



Le tiers investissement émerge en France

PAR VINCENT BOULANGER

Le temps de l'électricité bon marché a vécu, l'occasion pour les acteurs du photovoltaïque de proposer aux commerces, bâtiments publics ou entreprises des sources d'approvisionnement alternatives.

■ En France, les tarifs de l'électricité sont réglementés et beaucoup plus bas que chez la plupart de nos voisins européens. Néanmoins, cette situation d'exception prendra fin sous peu. Les sites représentant une puissance supérieure à 36 kVa ne bénéficieront en effet plus des tarifs réglementés à partir du 1^{er} janvier 2016. L'occasion, pour bon nombre d'entreprises et de collectivités, de se poser dès aujourd'hui la question d'un approvisionnement alternatif. L'autoconsommation est par conséquent appelée à se développer chez

Le bâtiment rennais de Biocoop accueillera en 2015 le premier projet développé par Enercoop de vente directe d'électricité solaire produite par une centrale de 300 kWc installée sur son toit.

ces gros consommateurs, soit par l'acquisition pure et simple d'une installation photovoltaïque, soit via le recours à un tiers investisseur. La plupart des énergéticiens, développeurs et fournisseurs d'électricité étudient d'ores et déjà sérieusement la question. Les premiers contrats sont même en train d'être signés. « Pour que le modèle du tiers investissement entre véritablement en pratique, il manque encore un certain nombre de textes réglementaires qui permettent à la fois d'autoconsommer et d'injecter les surplus de production sur le réseau, explique

Daniel Bour, président d'Enerplan. Ce qui n'empêche pas qu'un certain nombre d'expérimentations soient en cours. »

CONSOMMATION LOCALE

Le fournisseur d'électricité verte Enercoop développe par exemple un premier projet de vente directe d'électricité solaire. Début 2015, la plate-forme logistique Grand Ouest de Biocoop, située au nord de Rennes, va équiper ses toits d'une centrale de 300 kWc. La centrale ne sera cependant pas propriété de Biocoop, mais appartiendra à une société par actions simplifiée (SAS) baptisée Soleil du Grand Ouest réunissant Énergie Partagée, Enercoop Bretagne et Biocoop. La SAS sera chargée d'exploiter la centrale et de vendre l'électricité solaire à l'entrepôt situé juste en dessous.



UNE CENTRALE HORS APPEL D'OFFRES

À Aubais dans le Gard, un collectif de citoyens formé à l'origine pour s'opposer à l'exploitation des gaz de schistes a fini par former une association "Les Survoltés d'Aubais" dont l'objet est de mettre en pratique la transition énergétique, tant sur l'aspect des économies d'énergie que de la production d'origine renouvelable. L'association développe actuellement un projet de centrale au sol de 250 kWc sur le terrain d'une ancienne décharge municipale, cédé par la mairie. Sa particularité sera de ne dépendre ni du tarif d'achat, ni de l'appel d'offres, car l'électricité produite doit directement être vendue à Enercoop. Elle entend la vendre entre 80 et 90 €/MWh, selon les résultats d'un appel à projets "Production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires" lancé par l'Ademe et la région Languedoc-Roussillon. Si le projet des Survoltés est retenu, il

pourrait bénéficier d'une subvention de 50 000 euros et d'une avance remboursable d'un montant équivalent. Le coût du projet lui-même se situera entre 350 000 et 400 000 euros et sera financé grâce à l'épargne citoyenne, des investisseurs alternatifs, comme Enercoop et Énergie Partagée, des collectivités, etc. La phase de recrutement des investisseurs a débuté à la mi-octobre et doit se poursuivre jusque juin 2015. Les travaux de construction devraient par conséquent démarrer lors du dernier trimestre. Toutefois pour Enercoop, il s'agit d'« une vitrine » car si elle soutient cette initiative, multiplier ce genre de projet lui coûterait bien trop cher. Le fournisseur achète en effet son électricité solaire auprès de producteurs autoconsommateurs, qui ne souhaitent pas dépendre du tarif d'achat pour le surplus. Dans ce cas, le prix d'achat oscille entre 36 et 60 €/MWh, selon la puissance de la centrale.

On ne peut guère imaginer de circuit plus court. L'électricité sera vendue à prix coûtant, auquel sera ajoutée la taxe sur la valeur ajoutée, mais en principe, pas les autres taxes. « Il s'agit d'un projet pilote qui doit nous permettre de défricher les questions juridiques autour de ce modèle, explique Camille Derober, chargée de mission du service Approvisionnement d'Enercoop. Il est complexe à mettre en place, car le cadre réglementaire est assez flou. Nous devons notamment avoir confirmation que nous ne serons pas tenus de payer une taxe comme le Turpe [tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité] pour l'électricité photovoltaïque vendue. » L'électricité photovoltaïque sera en effet entièrement consommée sur place simultanément. L'installation doit couvrir environ 20 % des besoins des bâtiments, les 80 % restants seront assurés par l'offre classique d'Enercoop.

FLOU JURIDIQUE

Autre climat, même combat. Dans l'Hérault, un projet de nature similaire est sur le point de prendre forme, avec cette fois le groupe Quadran à la manœuvre. Le centre de tri du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) de Pézenas-Agde doit accueillir en 2015 une installation photovoltaïque de 70 kWc, devant produire 87 770 kWh/an. Mais c'est une société d'économie mixte, la Semper, dont Quadran est l'actionnaire privé majoritaire, qui en supportera l'investissement. En retour, elle vendra au Sictom l'énergie produite, qui sera immédiatement consommée sur place. Le dimensionnement de l'installation permettra en effet d'envisager un taux d'autoconsommation de 94 %, alors que l'électricité solaire doit satisfaire près d'un tiers des besoins totaux du site en

Le centre de tri Sictom de Pézenas-Agde accueillera en 2015 une centrale solaire de 70 kWc, dont l'électricité produite sera auto-consommée sur place.

électricité. L'électricité photovoltaïque excédentaire, le week-end notamment, servira à recharger les batteries des futurs véhicules électriques du Sictom. C'est également la Semper qui a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets "autoconsommation" lancé par l'Ademe et la Région Languedoc-Roussillon. Si le projet est retenu, il pourrait bénéficier d'une subvention de 53 000 euros HT, loin d'être négligeable pour une opération devant coûter 130 000 euros HT au total. Les résultats de l'appel à projets seront connus d'ici à la fin de l'année. « Le cadre juridique de ce type d'approche est très flou sur le plan fiscal, commente à son tour Jérôme Billerey, directeur général de Quadran. Nous travaillons un peu sans filet. » La concrétisation des réflexions du groupe de travail sur l'autoconsommation est par conséquent attendue avec impatience. ■

**PROTÉGEZ VOS
INSTALLATIONS
CONTRE LES SURTENSIONS
TRANSITOIRES
DUES À LA Foudre**



CITEL

■ ■ ■ PARAFoudre ■ ■ ■

Parafoudres pour systèmes
PHOTOVOLTAÏQUES



Type 1 | De 500 à 1500 VDC

Type 2 | De 500 à 1500 VDC